



Eure-et-Loir

Commune d'ARCISSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le

ID : 028-200084531-20250918-DELIL2_180925-DE

Date de transmission de la convocation 10 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit du mois de septembre le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERO Valérie	1 ^{er} adjointe	X		
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjointe	X		
ENEAULT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjointe	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint Maire délégué de Brunelles	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal		X	Pouvoir à Stéphane COURPOTIN
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Conseiller Municipal	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale		X	Pouvoir à Nicole GAUTHIER
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	Pouvoir à Thierry CARLIER
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.
Nicole GAUTHIER a été nommée secrétaire de séance.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PARC NATUREL REGIONAL DU PERCHE (délibération n°2-18/09/2025)

Stéphane COURPOTIN informe le Conseil Municipal que chaque élu a reçu par voie dématérialisée le rapport d'activités 2024 du Parc Naturel Régional du Perche.

Il donne lecture des différents thèmes abordés dans le rapport :

- Protéger et accroître la richesse de la biodiversité et des milieux naturels du Perche,
- Rétablir et conforter le bon état de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- Faire de l'arbre et du bocage les fers de lance de la transition écologique dans le Perche,
- Mettre en œuvre une transition agricole et alimentaire,
- Faire découvrir le patrimoine exceptionnel du Perche,
- Cultiver une conscience citoyenne et écologique.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le rapport d'activités 2024.

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 11/10/2025
et de la publication le 21/2/2025
Fait à ARCISSES, le 11/10/2025

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.



